

besoins économiques. Il nous donne, pour la première fois, des critères uniformes pour examiner les demandes d'immigration de ceux qui sont déjà ici à titre de visiteurs.

Ce qui importe peut-être le plus, c'est que pour la première fois, les dispositions du règlement concernant la sélection des immigrants sont détaillées de façon à être comprises de tout le monde. Ainsi, le régime d'appréciation permettra aux fonctionnaires de l'immigration d'appliquer les mêmes normes, de la même manière, à tous les immigrants éventuels. Grâce à la collaboration de la nouvelle Commission d'appel dont les travaux préparatoires sont terminés et qui sera prête à fonctionner dans quelques semaines—peut-être même dans 8 ou 10 jours—nous devrions pouvoir faire preuve d'humanité et d'objectivité, ce qui était impossible dans le passé. Je suis porté à dire, peut-être sans beaucoup de modestie, que nous avons fait un très grand pas en avant dans ce domaine difficile de la politique publique.

• (3.30 p.m.)

Le Canada a accueilli, en 1966, 194,773 immigrants, chiffre dépassé une seule fois depuis la fin de la guerre, en 1957, année où a surgi une situation exceptionnelle comme se le rappellent les députés. Nous ne pouvons continuer à attirer un aussi grand nombre d'immigrants que si nous réussissons à recruter et à former un personnel hautement compétent, surtout des agents de sélection. Nous avons amélioré nos services, ce que nous devons continuer de faire pour tirer tous les avantages possibles de la nouvelle politique.

Comme je l'ai plusieurs fois fait ressortir, il importe d'attirer des immigrants francophones au Canada en quantité proportionnelle à une répartition linguistique de notre population. La tâche sera difficile mais je ne ménagerai aucun effort dans ce sens.

Nous avons accueilli l'année dernière plus de 12,000 immigrants de France, de Suisse et de Belgique, chiffre jamais égalé et qui représente un bond de 45 p. 100 sur l'année précédente. Ils seront plus nombreux cette année. Plus de 11,000 sont déjà arrivés, mais c'est un pourcentage encore trop faible du nombre total des immigrants et nous devrions pouvoir en attirer d'avantage.

Nous ne pouvons pas œuvrer de façon efficace à activer l'immigration de France ou d'autres pays francophones avant de savoir pourquoi elle a été si faible à ce jour. C'est pourquoi nous avons chargé une équipe de sociologues de l'Université de Montréal d'entreprendre diverses études sur l'attitude des habitants de ces pays à l'égard du Canada, sur les facteurs qui les incitent à immigrer, sur les sentiments de ceux qui se sont déjà établis dans différentes régions du Canada et sur l'accueil que leur font divers groupes au

Canada. Des conclusions commencent à peine à émaner de ces études et j'espère qu'elles nous permettront d'accélérer le rythme d'accroissement de l'immigration francophone.

J'aimerais aussi signaler les mesures que nous avons prises en vue de coordonner notre politique d'immigration avec nos programmes de main-d'œuvre. Cette coordination progresse sur deux plans importants.

Tout d'abord, l'organisation de notre service d'information sur le marché du travail permettra de fournir des données plus fréquentes et plus sûres à nos fonctionnaires à l'immigration dans le monde entier. Ceux-ci seront ainsi mieux en mesure de renseigner les gens qui veulent venir au Canada sur les possibilités et les besoins d'emploi.

En deuxième lieu, nous avons modifié les dispositions prises à l'endroit des immigrants qui arrivent au Canada. Nos services renforcés de main-d'œuvre permettent d'assurer que les nouveaux venus au pays en quête d'emploi obtiendront le même genre d'aide que les Canadiens, ce qui est dans leur intérêt comme dans le nôtre. Les anciens services d'établissement et de placement de la Division de l'immigration sont par conséquent passés à la Division de la main-d'œuvre du ministère et ont été intégrés à nos services de main-d'œuvre. Un tel changement a inévitablement fait naître quelques petits problèmes d'ordre administratif, mais il nous permettra bientôt, je pense, de servir plus efficacement les immigrants.

Je ne voudrais pas que mon opinion suscite un optimisme béat. Au contraire, et j'y insiste, il y a moyen d'intensifier sensiblement l'aide que nous offrons aux immigrants désireux de s'établir au Canada, aide de grande valeur pour notre pays comme pour les intéressés. Voilà l'un des problèmes importants dont mon ministère s'efforcera de rapprocher la solution d'ici l'an prochain.

Par ailleurs, je dois ajouter que le volume sans cesse croissant des voyages internationaux met durement à l'épreuve nos services et nos fonctionnaires actuels. Les mêmes difficultés se posent, en l'occurrence, qu'à l'égard de nos tentatives pour trouver de meilleurs emplois aux travailleurs canadiens. Pour que les demandes d'admission soient équitablement étudiées, afin d'assurer un apport maximum des nouveaux immigrants à notre prospérité économique, pour que nos visiteurs internationaux soient traités avec célérité et courtoisie, nous devons avoir suffisamment d'employés compétents et efficaces.

Au cours de cet exposé, j'ai fait allusion à nombre de programmes. Mais les programmes approuvés par le Parlement ne sont en eux-mêmes que de simples expressions de

[L'hon. M. Marchand.]